



## Trop perçu et impôt à la source

Par **Nadiasalem**, le **27/03/2018** à **14:44**

Bonjour,

En 2017, j'ai reçu un trop perçu de salaires. Ce n'est qu'en 2018 que le Trésor Public m'a adressé un titre de perception que je me suis empressée de régler, en remboursement de ce trop perçu. Et donc, a priori, je ne peux déduire ce montant de mes revenus 2017 (logique, d'ailleurs), même si c'est mon employeur qui a été négligent et n'a mis en place la procédure de remboursement qu'en 2018. Sachant qu'en 2018 je n'aurai pas de revenus (je ne travaille pas), et que de toute façon 2018 sera une "année blanche" pour l'administration fiscale, j'aimerais savoir comment je dois m'y prendre pour me faire rembourser ce qui sera un trop perçu d'impôts. Je me suis rendue aux impôts pour avoir une réponse.... je n'en ai pas eue !  
Merci d'avance à qui me répondra